

L'Agriculture et l'Échange.

Froulx, Joffre

1940

Epreuves

*Corriger
et
retourner
copies
et
épreuves*



Pierre Des Marais
Imprimeur et Graveur



*933 est, rue Rachel
Amherst 2181 **

36
40

L'AGRICULTURE

ET

L'ECHANGE

Etude présentée à
L'Institut Agricole d'Oka
par
Joffre PROUX,
étudiant en agronomie,
2 mai 1940.

L'AGRICULTURE ET L'ECHANGE

PLAN GENERAL

INTRODUCTION:

- 1- Evolution de l'échange.
- 2- Causes de cette évolution.
- 3- Pour ou contre un système d'échanges.
- 4- Présentation du sujet.

I- UNE FORME DE L'ECHANGE: LE CREDIT

- 1- Nécessité du crédit à l'agriculture.
- 2- Ses diverses modalités.
 - a- Crédit à la terre, ou d'acquisition.
 - b- Crédit foncier agricole, ou d'amélioration.
 - c- Crédit agricole, ou d'exploitation.

II- LA PRATIQUE DE L'ECHANGE: LE COMMERCE.

- 1- L'achat des matières agricoles d'utilité professionnelle.
- 2- L'écoulement des produits agricoles.
- 3- La politique commerciale canadienne, en regard de l'Agriculture.

III L'ECHANGE ORGANISE: LES MARCHES.

Etude rapide du marché de nos principales productions.

- 1- Le fromage; 2- le beurre; 3- le porc;
- 4- Le mouton, 5- la volaille habillée, 6- les oeufs;

IV LA VALEUR D'ECHANGE DES PRODUITS AGRICOLES: LES PRIX.

- 1- Les prix des produits agricoles sont-ils suffisamment élevés?
faux-remèdes: taxation des prix.
- 2- Sont-ils de justes prix?

V CONCLUSIONS:

- 1- Le libéralisme économique et l'échange.
- 2- Les grands remèdes:
 - a- la coopération.
 - b- le corporatisme.
 - c- coopération et corporatisme.

I N T R O D U C T I O N

1- UNE EVOLUTION:

La place que tient l'échange dans la vie moderne est incalculable. (ch.Gide). De tout temps sans doute, il s'est fait de l'échange, sous une forme ou sous une autre, mais jamais ce phénomène n'avait pris de l'ampleur qu'il a actuellement. Il n'y a pas si longtemps, soixante ans au plus, notre agriculture était toute familiale. La production agricole avait pour objectif les besoins de la famille: la table du cultivateur constituait à peu près le seul marché du beurre, des oeufs, des viandes, etc, et le vestiaire, à peu près le seul marché aussi de la laine et de la filasse; le cuir obtenu des animaux passait tout au plus à la petite industrie, ou même à l'atelier du cultivateur, qui dans l'occurrence, se faisait cordonnier. Il en était ainsi pour les autres produits de la ferme. Ajoutons à cela, quelques ventes et quelques achats: en somme, du menu fretin!

Mais une évolution s'est produite. Aujourd'hui, le cultivateur produit en vue de l'échange. Les manufactures, l'industrie se sont chargées de fournir vêtements, chaussures, denrées alimentaires et tous les autres produits de consommation. Les hommes se sont spécialisés. Ils se sont divisés le travail, soit pour la production, soit pour divers services, quitte par suite, à s'échanger entre eux, ces services, et le surplus de leur production.

11- CAUSES DE CETTE EVOLUTION.

De la production domestique, on est donc venu à la production commerciale. Personne ne peut nier l'évolution. Quelles en sont les causes? Ce sont les causes mêmes de la division du travail. Elles sont d'abord d'ordre technique, géographique et économiques.

1- Causes d'ordre technique:

Avant tout, le développement du machinisme. La machine, merveilleux substitut de la main d'oeuvre, et grâce à sa méthode de fabrication en série, a réussi à produire, à un prix de revient relativement bas. Bientôt, il en coûtâ moins cher au cultivateur de s'acheter le vêtement que de cultiver le lin, filer et confectionner, et de même en fut-il pour les autres produits industriels. C'est ainsi que peu à peu l'économie domestique disparut, et que la grande industrie prit son essor. Or, celle-ci déplaça le travailleur; du champ qu'il cultivait, il passa à l'usine. En 1891, les deux tiers de la population occupaient la campagne, mais le recensement de 1931, nous indique une proportion exactement inverse. Les produits de la ville durent donc s'échanger contre ceux de la campagne. De même, les industries, crurent en nombre, se spécialisèrent davantage, et durent aussi échanger des produits entre elles; échanges favorisés par des moyens de transport faciles, et de plus en plus perfectionnés; T.S.F., téléphone, voie ferrée, camion, avion, etc. etc.

2) Causes d'ordre géographique:

Puis, les cultivateurs se sont eux aussi divisés le travail pour les diverses cultures du sol. Les régions de St-Hilaire, Rougemont, Frelighsburg, etc. se sont couvertes de vergers. Les vastes plaines de l'Ouest devinrent des mers de blé, et à un moment donné, le "grenier du monde". Et qui ne connaît pas les érablières de la Beauce, les centres d'élevage de la Colombie et des Provinces de l'Est, comme ceux de la culture du lin sur de belles terres de la plaine du St-Laurent?

Cette spécialisation, on le voit, est due à des causes d'ordre géographique. Il sera toujours vrai de dire "Dites-moi la végétation et la production animale d'une région, et je vous dirai son sol et son climat".

3- Causes d'ordre économique:

Un marché avantageux, fut souvent le grand stimulant de productions spéciales. Pourquoi a-t-on développé d'industrie porcine au Canada? C'est que le porc, en plus d'être un excellent acheteur de lait écrémé, trouve au Royaume-Uni un débouché important. Pourquoi aux environs des villes, la production du lait en nature? Tout simplement parce que l'approximité des grandes agglomérations humaines est plus favorable au commerce du lait en nature qu'à sa transformation en beurre ou en fromage. Pourquoi enfin, l'Horticulture s'est-elle tant développée près de Montréal, de Québec? Question de marché encore!

111- POUR OU CONTRE UN SYSTEME D'ECHANGES?

Toutes ces causes d'ordre technique, géographique, économique, ont contribué à la formation de l'économie moderne basée sur un système d'échanges, où l'agriculture, elle-même s'est peu à peu industrialisée. Mais est-ce que cette économie à base d'échanges, n'est pas à déplorer? Bien que moins productive, ne devrait-on pas prêcher une économie plus familiale? Cela ne supprimerait-il pas des ruptures d'équilibre, comme l'on en trouve actuellement entre diverses productions. En effet, certains produits sont en abondance telle, que lors des échanges, il n'y a plus compensation complète; ce qui a fait dire aux économistes que la crise actuelle est bien plus une crise d'échange qu'une crise de production.

Sans doute, un système économique à base d'échange, donne lieu à bien des difficultés, mais comment le supprimer? Impossible, puisqu'on ne peut vraisemblablement pas en supprimer les causes: le développement du machinisme, la géographie, les influences économiques, et ajoutons les diverses aptitudes humaines qui permettent aux hommes d'offrir des services spéciaux. Il n'y a donc qu'à s'incliner devant un fait accompli: une économie moderne basée sur l'échange, une économie qui n'est pas condamnable en soi, puisque en définitive, elle est imposée par l'ordre naturel.

1V PLAN DE LA PRESENTE ETUDE.

En soi donc, le système économique que l'échange est bon, si ça ne va pas, c'est qu'il y a du défaut dans le mécanisme de l'échange. Voici les principales pièces de ce mécanisme: elles feront l'objet de la présente étude:

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| 1- Une forme de l'échange: | LE CREDIT. |
| 2- La pratique de l'échange: | LE COMMERCE. |
| 3- "L'échange organisé" (H.Truchy): | LES MARCHES. |
| 4- La valeur d'échange des biens: | LES PRIX. |

Chacune de ces pièces du mécanisme, doit avoir ses qualités propres et l'ensemble doit présenter un ajustement convenable sans quoi, toute l'économie moderne sera défectueuse. Le but du présent travail est précisément d'étudier le système actuel de l'échange, en regard de l'Agriculture. Nous repasserons en revue chacune des pièces du rouage, que nous venons d'énumérer, puis nous étudierons le jeu de l'ensemble réglé par l'automatisme de la libre-concurrence. C'est pourquoi nous aurons dans la conclusion une partie spéciale intitulée: LE LIBERALISME ET L'ECHANGE. suivi des REMEDES.

Cette étude veut prendre un caractère pratique. Il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour les traités d'économie politique, de donner trois ou quatre définitions de la monnaie, du commerce, des prix, etc. mais bien d'en arriver immédiatement aux faits, ou même à quelques faits seulement.

Bref, c'est un coup d'oeil rapide sur tout le mécanisme de l'échange, afin d'en découvrir les défauts les plus visibles, ceux qui sautent aux yeux, et pour en indiquer les remèdes. Pour faire une étude complète, il faudrait un volume. Ces quelques lignes seront tout au plus un schéma, ou peut-être des cadres pour une étude qui pourrait être très élaborée et qui reste encore à faire.

P R E M I E R E P A R T I E

U N E F O R M E D E L ' E C H A N G E : L E C R E D I T .

- A- Nécessité d'un crédit à l'agriculture.
- B. Ses diverses modalités:
 - 1- Crédit à la terre.
 - 2- Crédit foncier agricole.
 - 3- Crédit Agricole.

Comme première pièce du mécanisme de l'échange mis à l'étude: le crédit en regard de l'agriculture. Le crédit est un moyen, une forme de l'échange. On le définit: l'échange d'une richesse présente contre une richesse future.

A. N E C E S S I T E D ' U N C R E D I T A L ' A G R I C U L T U R E .

Le crédit dont a besoin l'agriculture doit être un crédit professionnel, propre, plus favorable que celui de l'industrie. Il y a à cela des raisons importantes:

- 1- Les capitaux investis dans le sol rapportant moins que les capitaux investis dans l'industrie.
- 2- La réalisation des bénéfices est souvent très lente à venir.
- 3- En plus d'être sujette aux aléas du marché, l'agriculture est, plus que l'industrie, sujette aux aléas de la production à cause du facteur nature.
- 4- Ajoutons à cela la déclaration de l'Honorable Perron, un peu vieille mais encore vraie: "L'Agriculture est dans le marasme" et celle de Lucien Romier " Il y a une industrie qui est toujours sacrifiée c'est l'Agriculture".

Il s'en suit de tout cela que pour le cultivateur le crédit offert par les banques n'est pas acceptable, parce qu'il n'est pas adapté aux conditions économiques dans lesquelles évolue l'agriculture. Laisser le cultivateur aux prises avec ce seul crédit, c'est tout simplement lui mettre la corde au cou. C'est priver l'homme intelligent et honnête d'un puissant levier de conquête économique, et l'histoire de l'Agriculture nous apprend que c'est pour avoir manqué d'un crédit favorable, que l'agriculture, aux siècles derniers, a croupi sur place et s'est encreée dans la routine.

B. M O D A L I T E S D U C R E D I T A L ' A G R I C U L T U R E

Le crédit à l'agriculteur, crédit professionnel est déjà un crédit spécialisé. Il doit cependant comporter diverses modalités. A la suite de certains économistes, trop de gens désignent sous le nom de crédit agricole, tout crédit à l'agriculture sans égard à la destination des capitaux, comme si l'on pouvait désigner par le même nom, des choses tout à fait différentes. C'est un peu ce que nous faisons ici dans le Québec. C'est pourquoi; avec Emile Savoy (membre de la Commission Internationale D'Agriculture) nous désignerons le crédit professionnel des cultivateurs sous le terme générique

de "crédit à l'Agriculture". Puis nous aurons:

- 1- LE CREDIT A LA TERRE. Crédit d'acquisition ou de conservation de la propriété foncière.
- 11- LE CREDIT FONCIER AGRICOLE. Crédit d'amélioration et de construction.

III LE CREDIT AGRICOLE. Crédit d'exploitation. Toutes ces distinctions, non pas pour le seul plaisir de faire des distinctions, mais bien pour éviter les erreurs de terminologie, qui mettant le désordre dans les esprits, trop souvent aussi le mettent dans les choses. Si, en effet, nous pouvons démontrer que ces divers genres de crédit ont un objectif et des buts économiques différents, il s'en suivra qu'ils devront avoir une organisation différente. Dans l'étude qui suit, nous nous proposons donc:

- 1- De préciser la notion et les fonctions économiques de ces divers genres de crédit puis;
- 2- D'énumérer les principes à suivre dans l'établissement de chacun d'eux.
- 3- Alors seulement, nous jeterons un coup d'oeil sur nos réalisations; à la lumière des principes que nous aurons posés, nous pourrons mieux découvrir les défauts, et apporter des corrections adéquates.

1- LE CREDIT A LA TERRE Ou crédit d'acquisition.

1- Notions et fonctions économiques.

"Le crédit à la terre, est celui qui est exclusivement destiné à l'achat et à la conservation du domaine rural et de ses bâtiments". C'est un crédit à la propriété. Il a comme garanti l'hypothèque sur le domaine rural.

Le crédit à la terre n'empêche l'achat du domaine à un prix supérieur à la "valeur de rendement". L'information, la science viennent cet accident.

Pourquoi le crédit à la terre? Parce que sans lui c'est le surendettement du cultivateur dès l'acquisition de la propriété. C'est le plus important de toutes les formes de crédit à l'Agriculture, "L'Agriculteur, dit M.E. Laur, qui en achetant un domaine s'endette au delà de la valeur de rendement, se soumet à l'une des pires formes de l'esclavage." Peu à peu il verra sa dette s'accroître, grossir démesurément, et finalement faire crouler son entreprise, un peu comme la boule de neige partie du haut de la montagne, crée bientôt l'avalanche. Autre conséquence: un désordre social, car le surendettement amène l'exode rural, désordre très grave même au point de vue national, quand on songe au rôle de l'agriculture dans l'économie d'un peuple.

2- Principes à suivre dans l'établissement du crédit à la terre:

- a- Il doit être une crédit à long terme.
- b- Le taux de l'intérêt et de l'amortissement doit être en rapport avec le rendement des capitaux "investis" dans le sol.
- c- Il doit être confié à des associations à base coopérative.

3- Nos réalisations:

Est-ce que le crédit à la terre que nous possédons (et dit "crédit agricole") est bien selon les principes énoncés? Oui, sauf qu'il n'est pas confié à des associations coopératives. Il y eut à ce sujet bien des discussions. Dès 1918, M. le Commandeur Alphonse Desjardins écrivait: Le crédit à la terre dans une entreprise tout étaliste, m'inspire une répugnance que je ne saurais dissimuler. L'expérience faite ailleurs nous apprend que ce genre de crédit ne peut réussir et n'a jamais manqué d'aboutir à un fiasco complet. Il manque d'un élément essentiel: l'intérêt personnel du peuple lui-même,...

De plus, continue-t-il, s'imagine-t-on que la plaie du patronage politique et des faveurs pour ceux qui votent B I E N ne s'introduire pas dans ce mécanisme?... A tous les points de vue ce danger est énorme.

Non, comme l'expérience l'enseigne, la solution n'est pas dans cette voie, mais elle est avant tout dans le Self-Help, l'aide-toi-toi-même" (Lettre-préface au catéchisme des caisses populaires. Et Mr. Desjardins préconise la coopération de crédit. En théorie, on peut dire que personne ne l'a contredit. Mais alors pourquoi au Québec même, a-t-on établi un crédit d'Etat? L'on (?) a donné l'explication suivante: "Le crédit à la terre est un besoin urgent et nos caisses populaires ne sont pas prêtes à remplir leur fonction. Etait-ce bien la de la sincérité? Nous pouvons le croire. Quoi qu'il en soit, disons que des hommes d'état plus prévoyants, s'inspirant de l'oeuvre de Mr. Desjardins auraient entrepris dès 1918 une propagande intense et soutenue, en faveur de nos associations de crédit. De la sorte, lors de l'établissement du crédit à la terre, en 1936 nos caisses populaires auraient peut-être été en état de jouer le rôle, qui en principe leur revient. Espérons que le crédit à la terre, sera remis au plus tôt aux coopératives de crédit. Un désordre aura donc ainsi disparu.

11- LE CREDIT FONCIER AGRICOLE ou d'amélioration.

1- Notion et fonctions économiques:

Le crédit foncier agricole, est un crédit immobilier comme le crédit à la terre, mais il en diffère essentiellement en ce qu'il est un crédit d'amélioration et non d'acquisition. Il a comme garanti le plus-value réalisée par les améliorations.

Un crédit à la terre permettant l'acquisition ou la conservation d'un domaine est une chose nécessaire. Mais à notre époque, il ne suffit pas d'acquérir un domaine il faut l'améliorer. Sous un régime d'échange, l'agriculteur a dû s'industrialiser. Le cultivateur doit augmenter sa production puisqu'il produit pour l'échange, et ceci n'est possible qu'avec l'amélioration du domaine. Ces améliorations sont de toutes sortes: travaux de drainage, travaux du sol, constructions: porcherie, poulailler, etc. Or, l'on sait jusqu'à quel point est faible et lente, la rentabilité de ces diverses améliorations. Il faut donc en plus du crédit à la terre, un crédit d'amélioration et construction; le crédit foncier agricole.

Sans lui, l'Etat se verra obligé d'accorder des subventions et octrois, tels qu'il en existe actuellement, tant pour l'irrigation que pour la construction. Ce sont là des mesures dont il ne faut pas abuser, car en plus d'être entachées de socialisme, elles grèvent les budgets de l'Etat au détriment des autres classes de la société.

2- Principes à suivre dans l'établissement du crédit foncier agricole.

- a- Il doit être un crédit à long terme.
- b- l'amortissement doit être plus rapide que pour le crédit à la terre, pour éviter tout danger de surendettement,
- c- Le taux de l'intérêt de ce crédit, moins bien garanti, doit être vraisemblablement plus élevé que celui du crédit à la terre.
- d- Toutefois, le taux de l'intérêt et de l'amortissement ne devront pas dépasser les possibilités de rendement des améliorations réalisées.
- e- Ce crédit est par essence différent du crédit à la terre.

3- Nos réalisations:

Avons nous actuellement le crédit d'amélioration? Oui et non. Nous sommes obligés de dire: oui, et non, car il y a ici un peu de confusion, un petit désordre quoi! Les deux organisations de crédit que nous avons actuellement; le crédit à la terre, sous le contrôle de l'Etat, et ~~des~~ nos Caisses populaires, ont essayé de distribuer ce genre de crédit, mais sans succès, ni l'un ni l'autre n'étant organisé pour le distribuer d'une façon régulière. Nos caisses populaires prêtent sans doute à longue échéance, chose qu'elles ne peuvent faire souvent, parce que leur organisation ne leur permet pas d'immobiliser leurs fonds. (Cat. des Caisses populaires, p.91) 6ième édition.) Quant à l'office du crédit agricole, il faudrait dire: du crédit à la terre, il ne réussit même pas à satisfaire les demandes se rapportant aux consolidations de dettes hypothécaires.

Et d'ailleurs notre crédit à la terre d'Etat, si nous acceptons les principes énoncés plus haut, ne convient pas au crédit foncier agricole. Ses conditions économiques différentes exigent, comme nous l'avons dit, qu'il y ait amortissement plus rapide et un taux d'intérêt plus élevé.

En somme, nos réalisations en ce domaine se confinent à peu près dans la zone du zéro. Les cultivateurs sont les premiers à s'en plaindre. Dites-leur de faire certains travaux d'irrigation, de se construire un poulailler, un caveau, etc et presque infailliblement, ils vous répondront: "Nous savons bien que tout cela est nécessaire, mais nous n'avons pas d'argent, et le crédit se vend trop cher!"

Une réforme s'impose. Pourquoi un cultivateur progressif qui veut améliorer, ne pourrait pas jouir d'un crédit facile, adapté, avec un taux d'amortissement pouvant même s'étendre sur une vingtaine d'années. C'est encore à la mutualité à la coopérative de crédit qu'il faudra faire appel ici. Il suffirait peut-être d'augmenter avec l'aide de l'Etat, nos caisses populaires, et de grossir leur chiffre d'affaires; et enfin d'y arriver par les caisses régionales. A l'étranger nous trouvons les landeskulturrenbankers et les landschaften

allemandes, institutions spécialisées en ce genre de crédit. Il y aurait peut-être lieu de s'inspirer de ces expériences.

III - LE CREDIT AGRICOLE ou crédit d'exploitation.

1- Notion et fonctions économiques.

Il reste à parler de la troisième forme du crédit à l'Agriculture: Le crédit agricole proprement dit, ou crédit d'exploitation. C'est un crédit réel, personnel, mobilier, à court moyen terme. Il se distingue nettement du crédit à la terre, et du crédit foncier agricole en ce qu'il ne prend pas la terre en gage.

Ce n'est pas tout de posséder un domaine, et de l'avoir amélioré, il faut en plus un capital d'exploitation suffisant, i, e, les matières concourant directement à la production: engrais chimiques ou alimentaires, semences, bétails, etc. Mais l'exploitant d'une terre devra faire appel au crédit car il n'a pas toujours en temps voulu et en quantité voulues, l'argent nécessaire pour ses achats. Disons avec Gide "qu'il est de la nature de l'industrie agricole de ne donner des recettes qu'au but d'un an et quelquefois d'un temps beaucoup plus long encore- l'Agriculture, dit un dicton pittoresque des paysans de France, est "le métier de l'an qui vient"-- tandis que les dépenses qu'elle exige sont continues" (Cours d'ec.pol. p. 475, 1^{ère} édition). Ajoutons à cela les pertes dues aux caprices de la nature: inondation, sécheresse, maladies des plantes ou des animaux, etc. qui viennent déjouer les calculs du cultivateur et ébranler son courage. De tout cela, il suit qu'il faut à l'agriculture un crédit agricole d'exploitation avantageux.

Ceux qui connaissent cette affaire, savent toujours moins d'elles par ces fléaux!

2- Principes à suivre: dans l'établissement du crédit agricole.

- a- Il doit être, un crédit à court moyen terme.
- b- Il doit avoir un taux d'intérêt inférieur à celui de l'industrie.
- c- Et être d'un remboursement relativement facile.

3- Nos réalisations:

C'est ici que nos réalisations sont les plus grandes. Nos caisses populaires rendent des services appréciables, Mr. Le commandeur Desjardins qui les a fondées, à fait en notre pays une magnifique adaptation des caisses Raiffeisen. Il ne reste plus qu'à augmenter leur nombre et leurs chiffres d'affaires. En juin, 1939, sur 454 caisses locales, nous sommes sur la voie du progrès comme l'indique le tableau suivant:

	<u>Caisses</u>	<u>Membres</u>	<u>Emprunteurs.</u>
1908-1918	98	27,000	8,900
1918-1928	168	41,000	12,000
1928-1938	393	80,000	18,000
Juin 1939	454	?	?
Janvier 1940	495	?	?

Malgré les progrès réalisés, il est déplorable de voir le grand nombre de cultivateurs qui ne jouissent pas encore du crédit des Caisses Populaires. C'est une lacune considérable et qui devrait davantage mériter la considération de nos gouvernants.

Quant aux chiffres d'affaires, rien de merveilleux encore ! Les statistiques compilées le 30 juin 1939 nous donnent les tableaux suivants:

Tableau 1

	Caisses urbaines (86 (19%))	C.mi-urbaines. 47 (11%)	C.rurales. 321 (70%)
Actif	\$7,921,003,99	\$959,822,96	\$8,685,749,48
Capital social	1,397,366,92	109,275,34	841,648,88
Epargne	5,568,854,29	796,653,14	7,011,906,92
Placements sur obligations.	3,513,494,91	187,288,46	2,586,135,82
Prêts,	3,582,927,22	630,363,25	4,404,950,70
Avoir-propre	824,978,51	46,025,82	654,116,80
Caisse	633,656,49	127,695,28	1,630,551,10

Ce sont là des chiffres intéressants sans doute, mais pas tout à fait satisfaisants. Le Gérant de la Fédération des Caisses populaires. C. Vaillancourt, s'en plaignait en ces termes, lors du Congrès de la Coopérative, l'automne dernier (1939) "C'est \$200,000,000 et \$300,000,000 que nous devrions avoir pour détenir une proportion juste de la richesse des nôtres afin d'être en mesure d'assurer le bien-être de notre peuple" (ensemble! Vol. 1 no.1.

Avant d'en arriver là, il y a toute une éducation à faire et beaucoup de propagande. Peut-être faudra-t-il commencer par former des chefs, connaissant la comptabilité des Caisses populaires, et leur importance économique et sociale. Les cours de coopération de l'hiver dans quelques écoles d'Agriculture, sont un premier pas. Souhaitons et demandons que cela continue. L'Etat doit faire beaucoup pour promouvoir le développement des Caisses Populaires. On a peut-être déjà reproché la politique de primes et d'octrois, mais personne ne blâmera l'Etat d'aider financièrement les caisses, soit directement, soit par la propagande, il n'y a jamais de mal à aider ceux qui ont pour devise "S'entraider! Et selon la formule de M. Dop, (cité par E.Savoy); le crédit agricole doit être organisé par en bas et être soutenue par en haut.

DEUXIEME PARTIE

LA PRATIQUE DE L'ECHANGE: LE COMMERCE.

Jusqu'ici nous avons étudié, d'abord l'échange en général, son évolution, ses causes, puis une forme de l'échange: le crédit

Nous arrivons maintenant à la pratique de l'échange; le commerce, cette industrie qui a pour fonction non pas de transformer les biens, mais de la mettre à la portée de ceux qui les désirent. Personne ne peut nier l'utilité et la nécessité du commerce, mais dans son organisation actuelle, il est un parasite de l'activité économique, alors qu'il devrait être le serviteur. Ainsi, l'Agriculteur achète et il vend, C'est le commerce qui porte chez lui les matières premières dont il a besoin, et c'est encore le commerce qui s'empare de ses produits pour les livrer au consommateur; or, dans un cas comme dans l'autre, le commerce a été défavorable à l'Agriculture. C'est ce que nous verrons en étudiant:

Art. 1-Les défauts de l'organisation de l'achat des matières premières.

Art. 2-Les défauts dans l'écoulement des produits agricoles.

Art. 3-Suivront quelques considérations sur la politique commerciale, du Canada par rapport à l'Agriculture.

ART. 1- ACHAT DES MATIERES PREMIERES

(défauts et remèdes.)

A. LES DEFAUTS.

Nous ne ferons ici que rapporter ce qui a été dit à une des Semaines Sociales du Canada (1933), cours de M. G. Gagné):

- 1- Individualisme excessif des acheteurs.
- 2- Le nombre excessif des distributeurs et des solliciteurs. Chacun d'eux pour vivre, doit exagérer le prix de ses services.
- 3- l'ignorance des fournisseurs eux-mêmes. Ils offrent à l'agriculture une marchandise qu'ils connaissent mal.
- 4- La mauvaise organisation du crédit pour des fins d'achat.
- 5- Services incomplets de renseignements sur les marchés.
- 6- Publicité trop coûteuse, qui a pour effet de hausser immédiatement le prix d'achat." (Le Problème de la Terre. p. 148-149)

B. LES REMEDES

A coté de cette mauvaise organisation, nous en trouvons une autre par contre pleine de réalisations heureuses et pleines d'avenir: c'est l'achat des matières d'utilité professionnelle selon la formule coopérative. Qui n'en connaît pas le mécanisme?

Les cultivateurs ont une coopérative locale d'achat, qui, bien que tout à fait différente de la beurrerie ou de la fromagerie coopérative, en est comme une section particulière. Cette coopérative d'achat, ou quelquefois le syndicat coopératif, s'approvisionne directement à la Coopérative Fédérée, laquelle s'est aussi approvisionnée directement aux centres de production ou de fabrication. Ce qui supprime à peu près tous les inconvénients que nous avons à déplorer plus haut à savoir:

- 1- L'individualisme du cultivateur qui le mettait à la merci du vendeur, et qui l'empêchait d'acheter au prix du gros.
- 2- Les solliciteurs disparaissent puisque tout passe par la coopérative locale.
- 3- Il s'en suit une meilleure organisation du crédit, car la coopérative d'achat sent bientôt le besoin de fonder une caisse populaire s'il n'y en a pas, ou de s'appuyer sur elle, si il en existe déjà une dans la paroisse.
- 4- Les cultivateurs ont ainsi un service de renseignements plus complets sur les marchés, grâce à la coopérative centrale, La Fédérée, mieux placée pour voir que le cultivateur isolé.

Si nous voulions tout dire, la liste des avantages résultant de l'achat en coopération, pourrait être bien longue. C'est dire que nous avons là une formule heureuse et prometteuse. Il faut la faire connaître, la prêcher partout. Elle n'est certes pas sans défaut, mais elle s'améliore chaque jour, et continuera d'être pour le cultivateur, acheteur de matières d'utilité professionnelle, un remède à bien des maux.

ART. II- L'ÉCOULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES

(défauts et remèdes)

A- LES DÉFAUTS.

L'écoulement des produits agricoles, c'est le commerce avec toutes ses fonctions: classification, transport, vente, etc. Passons en revue, chacune des ses opérations, afin d'en signaler les défauts.

- 1- Assemblage.
 - a- Le nombre excessif de commerçants locaux qui ^{passamment} procurent fiévreusement les campagnes. Leur petit volume d'affaires quotidiens, leurs nombreuses démarches inutiles les obligent à faire payer trop cher leurs services.
 - b- Les achats à tout-prendre de ces mêmes commerçants, en mal d'arracher aux cultivateurs des dollars qu'ils ont gagné péniblement.
 - c- Perte de temps, dans le transport du lait à la beurrerie ou la fromagerie.
- 2- Classification:

- a- Avilissement des prix du marché dû au manque de classification de certains produits.
- b- Pour la même raison, perte de nos propres marchés.
- c- Manque d'uniformité dans la classification.

3- Emballage.

- a- Mauvaise présentation des produits. Le cultivateur semble oublier ou ignorer l'effet psychologique d'un produit bien présenté, sur le consommateur.
- b- Manque d'uniformité dans l'emballage.
- c- Pratiques frauduleuses.

4- Transport.

- a- taux de transport des chemins de fer, trop élevés pour certains produits agricoles.
- b- Les dirigeants des compagnies de chemin de fer, n'ont pas compris l'importance, tant pour eux-mêmes que pour les cultivateurs, de favoriser le développement de certains produits agricoles.

5- Entreposage.

Manque d'entrepôts, frigorifiques ou autres, pour certains produits. d'où encombrement saisonnier des marchés et avilissement des prix.

- b- En certains cas, les entrepôts appartiennent à des compagnies, qui lors de l'avilissement du marché, achètent à des prix ridiculement bas les produits agricoles et les mettent en entrepôts. Une fois l'abondance passée, ces produits reviennent graduellement sur le marché, et laissent aux entreposeurs des profits exorbitants.

6- Publicité.

Elle est à peu près null en agriculture, parce que ^{d'un} ~~le~~ coût trop élevé pour le cultivateur isolé.

7- Vente:

- a- Les cultivateurs vendant individuellement leurs produits se font concurrence: d'où abaissement des prix.
- b- Divisés, les cultivateurs sont à la merci des acheteurs.

B. LES REMEDES.

Si l'on en croit l'axiôme: il n'existe pas de remède à tous les maux, nous disons que les charlatans sont les seuls à prétendre le contraire. Toutefois il n'est pas exagéré de dire que l'écoulement des produits agricoles, réalisés selon la formule coopérative, n'est pas loin d'être un remède à tous les maux ci-dessus énumérés.

En effet la coopération:

- 1- Diminue les frais d'emballage.
- 2- Favorise la classification et un emballage plus soigné, et par là, améliore la qualité des produits;
- 3- Réalise par la vente en grosse quantité, des réductions dans le tarif des chemins de fer.
- 4- Rend possible l'entreposage et la publicité;

5- Et enfin détruit la concurrence entre les cultivateurs et leur permet de présenter un front uni devant l'acheteur.

Malgré tous ces bienfaits, il y en a beaucoup d'autres- dus à la coopérative de vente, il faut bien avouer qu'en agriculture la distribution se heurtera toujours à de grandes difficultés; ainsi le produit agricole n'aura jamais l'homogénéité du produit industriel, car "la nature n'est pas une machine qui livre des produits standardisés" (E. Savoy). De là, frais plus élevés pour l'emballage et la classification.

De plus, le produit agricole est souvent un produit périssable et saisonnier. Le cultivateur n'est pas toujours libre de vendre au moment où il le voudrait, surtout lorsque la nature d'un produit ou son volume encore trop restreint, ne motivent pas "l'investissement" de gros capitaux dans la construction d'entrepôts.

Quoiqu'il en soit, la coopérative de vente, tend et continuera à rendre de grands services. Elle réalise une transformation incomparable, elle fait un seul vendeur d'une multitude de petits vendeurs, offrant ainsi à la petite entreprise tous les avantages de la grande entreprise. Si le mot n'était pas préjoratif, le mot d'ordre pourrait être "cultivateurs soyez trustards" disons plutôt "Cultivateurs imitez les trusts, non pas dans leurs forfaits- Le trust, manque souvent de coeur, de charité, et de justice, mais dans leurs bonnes méthodes commerciales.

Un des avantages du trust c'est de pouvoir rationaliser les entreprises. Le mal vient du fait que seul sont profités des avantages de la rationalisation.

Nous réalisons dans ce domaine sont considérables; c'est ainsi que la vente coopérative du beurre, du fromage, et de diverses productions animales se développe rapidement. Il faut que cela continue, et au besoin mettons la main à la roue.

ART. III POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA
EN REGARD DE L'AGRICULTURE.

A. LES PRINCIPES.

Les échanges se pratiquent non seulement à l'intérieur d'un même pays, mais aussi d'un pays à un autre; de là le commerce intérieur et le commerce extérieur.

La circulation des richesses suppose la liberté de l'échange. Toute atteinte à cette liberté restreint le volume des échanges et produit des effets défavorables sur l'activité économique. Tous admettent ce principe pour le commerce intérieur, mais lorsqu'il s'agit du commerce extérieur, les opinions sont partagées. Les uns sont en faveur de la politique du libre échange, et les autres en faveur du protectionnisme.

Il serait trop long d'exposer ici chacune de ces doctrines. Nous dirons cependant, que nous ne pouvons pas être en faveur de la doctrine libre-échangiste, telle qu'exposée par les libéraux extrémistes, surtout ceux de l'école internationale. Ceux-ci prétendent qu'au point de vue économique tous les peuples ne font qu'un peuple, tous les

nations une seule nation, de sorte qu'il ne peut y avoir entre les pays aucune restriction tant dans la circulation monétaire que dans la circulation de tous les produits. Selon nous, cela tient de l'utopie, et nous croyons plutôt que les frontières économiques d'un pays se confondent avec ses frontières politiques. Nous ne pouvons être davantage en faveur d'un protectionnisme à outrance qui posent des barrières infranchissables entre les nations.

Disons avec H. Truchy: " Il y a place dans une politique commerciale rationnelle, à la fois pour le principe de la liberté et pour celui de la protection". Ici, envisageant la question au point de vue agricole, nous soutenons qu'il faut un protectionnisme modéré en faveur de l'Agriculture. Seule une telle politique peut assurer la vitalité de l'agriculture, vitalité qui selon tous les économistes éclairés, est nécessaire à la prospérité d'une nation. Trop souvent, sous un excès d'internationalisme, on a méprisé les droits de l'Agriculture, pour servir les intérêts d'une industrie puissante et trustarde. Pourquoi refuser la protection à l'entreprise agricole, qui après tout ne cherche pas les profits exorbitants, injustes, mais désire tout simplement, payer les intérêts, amortir les capitaux, et rémunérer convenablement un travail pénible. Sans cette protection, l'agriculture n'est plus cet édifice solide reposant sur la base inébranlable du sol, mais elle ne devient plus qu'une légère frégate sur une mer dangereuse, en prise avec les vents de la politique, et menacée par les vagues de surproduction.

B. LA POLITIQUE CANADIENNE DANS LE PASSE.

A la lumière de ces théories et de cette conclusion, un coup d'oeil sur la politique commerciale du Canada, nous fera toucher du doigt certains gros "bobos" dont le remède serait ou aurait été facile à trouver, mais que le médecin, l'État, refuse quelquefois d'appliquer.

Nous pourrions parler longuement des erreurs du passé, mais nous nous n'en rappelons qu'une seule: L'importation en masse, du beurre de la Nouvelle-Zélande en 1929 et 1930. Lors de la campagne électorale de l'été 1930, Les candidats du parti conservateur en ont fait leur "slogan" Ils ont grossi démesurément les faits en donnant comme seule cause de l'avalissement des prix, les importations du beurre. Nous ne voulons pas faire ici l'écho de leur tintamarre démagogique, (qui soit dit en passant ne nous fait ni chaud ni froid!) mais nous tenons à rappeler un fait qui montre, comment dans le passé les cultivateurs ont été victimes d'une politique funeste.

Voici en chiffres ronds, quelles furent les importations de beurre de la Nouvelle-Zélande de 1927 à 1930.

1927-	11,208,000	livres.
1928-	16,801,000	"
1929-	35,928,000	"
1930-	38,606,000,	"

Le marché canadien aurait bien pu se passer de ces 35 et 38 millions de livres de beurre, au moment même où se déclenchait la crise.

Mais, l'industrie avait eu son mot à dire, et comme cette politique lui permettait de passer facilement ses produits en Nouvelle-Zélande, il était bien raisonnable, selon les trustards, que l'industrie laitière en souffrit même beaucoup !

Puis, les gouvernements se sont succédés, les promesses électorales, hypocrites, ont couvert d'or les cultivateurs, mais les faits ont prouvé une fois de plus que très souvent le passé est le garant de l'avenir.

C. UNE ERREUR DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ACTUELLE.

A titres d'exemple, nous ne signalerons qu'une erreur de la politique commerciale actuelle du Canada.

Qui ne connaît pas la question des huiles végétales? L'on sait que ces huiles, provenant d'Angleterre entrent au Canada en franchise, et viennent prendre la place du beurre et nos graisses végétales. Malgré les protestations du Conseil Canadien de l'Industrie laitière et de diverses sociétés agricoles, qui ont demandé un tarif de 4½% par livre, le gouvernement canadien, n'a encore rien fait pour fermer l'entrée de ces produits "que nous expédient Nègres et Maltais par l'entremise de navires citernes de quelques trustards de Grande-Bretagne" (T.C.N. 31 mai 1939)

Les vrais coupables de cette politique sont les gros profiteurs qui avec le gouvernement leur complice, ont prétexté qu'il fallait entretenir de bonnes relations avec l'Angleterre. Mais est-ce-là toute l'Angleterre qu'une vingtaine d'Anglais? Et comment méritent-ils plus d'égards que nos millions d'agriculteurs? Je ne vois pas quelle dette de reconnaissance nous leur devons? QU'ils l'avouent donc, eux et leur complice, que sous le prétexte de mettre un peu d'huile (pas végétale celle-là !) dans nos rapports avec l'Angleterre, ils ont roulé le cultivateur et s'amassent maintenant des fortunes à nos dépens.

On a prétendu ainsi que les consommateurs n'ont plus le pouvoir d'achat suffisant pour acheter, le beurre et nos graisses animales. Cet argument ne tient pas debout. Si l'on néglige l'agriculture canadienne, il n'y aura pas de revenus suffisants; le gouvernement devra venir à son recours et nos consommateurs paieront en taxes, ce qu'ils n'ont pas voulu payer pour dire une fois pour toutes: une politique vraiment nationale doit-être d'abord agricole, parce que la prospérité d'une nation dépend de la prospérité de l'Agriculture.

On pourrait parler longuement sur le manque de protection dont à eu à souffrir la classe agricole dans la politique tarifaire. En étudiant le traité de commerce signé en 1938 entre le Canada et les Etats-Unis, l'on constate une tendance générale très marquée; pour les produits agricoles, tarifs de protection, plutôt bas pour les produits industriels, droits protecteurs plutôt élevés. Voyons, pour un cas en particulier, une conséquence de cela: en janvier 1940, nous avons reçu

8,651,059 livres de porc frais, "chiffre dit M. Bisson dans sa lettre circulaire de mars 1940, "qui n'a pas peu contribué à affaiblir notre marché". D'autre part, le cultivateur se voit obliger d'acheter des produits de l'industrie canadienne protégée par les hauts tarifs.

Ces quelques exemples, que l'on pourrait multiplier si l'espace le permettait, démontrant clairement qu'il y a des défauts dans la politique tarifaire concernant l'Agriculture. Seule, pourra obtenir une législation tarifaire juste, une union professionnelle des agriculteurs, forte et appuyée par celui qui est par vocation, défenseur du paysan: L'Agronome.

Et comme conclusion: quelques lignes de Victor Barbeau, tirées de son livre "Pour nous gradir" Le machinisme, le capitalisme ont détrôné l'agriculture avec la complicité des gouvernements," alors que -----" tout eut dû être conçu, préparé, décidé, en fonction de la terre".----- Elle demeure l'assiette de notre économie, c'est sur elle que nous devons construire."

Et que l'Etat n'oublie jamais que pour l'agriculture le libre-échange est un "ennemi capable de semer le désarroi et la déroute". (Georges Maheur "L'Agriculture au carrefour des sciences.")

TROISIEME PARTIE

LES MARCHES.

Le chapitre du marché est peut-être le plus important de toute l'étude de l'échange, puisque c'est "L'échange organisée" (H.Truchy) On a défini le marché "L'ensemble même des offres et des demandes en situation de se rencontrer et de donner lieu à des échanges (idem) Il ne sera donc pas question ici du marché au sens de lieu concret, où se rencontrent acheteurs et vendeurs pour opérer des échanges. Nous voulons plutôt considérer l'ensemble des offres et des demandes, pour chacune de nos principales productions agricoles. Et voici exactement à quel point de vue nous nous placerons: Ici, au Canada, pour une période de trois cent soixante-cinq jours, l'offre est-elle inférieure, égale ou supérieure à la demande, où plus explicitement: est-ce que le volume annuel de nos principales productions est inférieur, égal, ou supérieur à la capacité d'absorption du marché national? Ce qui nous amènera ~~sur~~ à parler de la position du Canada sur les marchés extérieurs. Ce sont les chiffres de l'annuaire statistique qui nous guideront dans toute cette étude.

Dans son livre "Economie paysanne" (p. 172) R.Maspétiol écrit: "La reconnaissance des besoins exacts de la consommation nationale, l'importance et la nature des importations, les ressources éventuelles de l'exportation sont des éléments indispensables à toute direction de l'effort paysan" C'est bien là le but, de la présente étude; connaître la situation actuelle de nos marchés, tant intérieurs qu'extérieurs, et les possibilités comme des dangers pour l'avenir, afin de pouvoir donner des justes directives.

Nous nous limiterons à l'étude des productions suivantes: Le fromage, le beurre, le porc, le mouton, les volailles, les oeufs. Cette étude devra donc être forcément très sommaire, mais elle aura par contre l'avantage de donner un vue d'ensemble et rapide du marché de nos principales productions.

A- LE FROMAGE.

Nous donnerons pour chaque produit étudié, un tableau indiquant la production et la consommation totale annuelle, la différence (surplus ou déficit) et le chiffre des exportations, ou des importations.

Il est à noter que les chiffres donnés dans les tableaux de ce genre, sont ceux de l'année civile et non de l'année fiscale.

Tableau 11

En milliers de livres.

Année	1934	1935	1936	1937	1938
<u>F R O M A G E</u>					
Production	100,357	101,659	120,352	131,857	122,415
Consommation	38,914	39,848	40,239	39,779	40,555
Surplus	61,443	61,811	80,113	92,078	81,860
exportation	61,167	55,718	81,890	88,955	80,989

Remarques:

- a- Production comprend ici la production totale, i.e, le fromage de fabrique et de ferme. Cette remarque vaut également pour la tableau analogue présenté plus loin sur la production du beurre.
- b- Il ne faut pas s'étonner de voir que la quantité exportée ne concorde pas exactement avec les surplus. Cela vient de ce qu'on n'a pas tenu compte des quantités en entrepôt. Cette remarque vaut pour tous les tableaux du même genre.

1- Signification du tableau:

Que signifie au juste ce tableau? Il indique avec évidence que notre marché national est sursaturé, et qu'il faut recourir à l'exportation. Etudions donc notre position sur notre marché d'exportation qui dans le cas présent est en grande partie le marché anglais.

2- Nos positions sur le marché anglais.

- a- Le fromage cheddar canadien est le fromage préféré au Royaume-Uni.
- b- Il est même primé, par comparaison aux prix accordés au beurre de la Nouvelle-Zélande. Voici des chiffres indiquant cette différence de prix.

1932.....	1.48c. par livre.
1933.....	2.18c. par livre.
1934.....	2.09c. par livre.
1935.....	2.54c. par livre.
1936.....	1.53c. par livre.
1937.....	?
1938.....	1.45c. par livre.

3- Maux à corriger.

- a- Notre production fromagère a diminué au lieu d'augmenter (voir ^{P.} 19a tableau.3-) C'est un mal. Notre position étant excellente sur le marché anglais, il aurait fallu continuer à produire beaucoup plus de fromage, afin d'éviter la surproduction de beurre, qui lui n'est qu'en position médiocre sur les marchés extérieurs. Si en avait été ainsi, ou n'aurait peut-être pas connu la distribution gratuite de quelques six millions de livres de beurre, au printemps 1939.
- b- Nos exportations accusent un manque de régularité" C'est ce qu'affirmait M.H.S. Arkell, (du département Fédéral de l'Agriculture) à la Conférence de L'est du Canada en mars 1939. Même dans le cas du fromage disait-il nous avons perdu une partie de ce marché au bénéfice de la Nouvelle-Zélande, non pas parce que la quantité faisait défaut, mais parce que nous n'avons pas su assurer la régularité.. not because of lack of quality but because of lack of supply (Le rapport: Proceedings, etc ") P. 65)

BLEAU 3.

PRODUCTION DU FROMAGE AU CANADA, 1900-1938 (1)

Année	Millions de livres.				Pourcentage du total produit dans
	CANADA	ONTARIO	QUEBEC	ONTARIO	QUEBEC.
1900	220.8	132.0	80.6	59.7	36.5
1910	199.9	136.1	58.2	68.0	29.0
1915	183.9	125.0	54.2	67.0	29.4
1916	193.9	126.0	60.0	65.3	31.0
1917	194.9	121.2	67.8	62.1	34.8
1918	174.9	107.9	62.1	61.6	35.4
1919	166.4	103.3	58.1	62.0	34.8
1920	149.2	92.8	52.2	62.1	34.9
1921	161.1	103.1	54.2	64.0	33.6
1922	135.8	92.0	38.9	68.2	28.6
1923	151.6	99.6	47.0	65.6	30.29
1924	149.7	104.2	39.7	69.6	26.5
1925	177.1	119.3	51.8	67.3	29.2
1926	171.7	119.4	46.3	69.5	26.9
1927	138.1	96.2	37.5	69.6	27.1
1928	144.6	95.6	45.2	66.0	31.2
1929-	118.4	79.9	35.2	67.2	29.6
1930	118.9	81.3	34.1	68.3	28.6
1931	114.0	84.4	25.9	74.0	22.0
1932	120.3	86.7	29.4	72.0	24.4
1933	110.6	80.7	25.5	72.9	23.0
1934	98.7	72.7	21.7	73.6	21.9
1935	100.1	75.2	20.3	75.1	20.6
1936	117.1	87.2	25.0	74.5	21.3
1937	128.4	92.3	29.8	71.9	23.2
1938	120.7	85.6	27.3	70.9	22.6

Source: Des annuaires du Canada et de Québec.

N.B. Il est à noter que la production du fromage au Canada a diminuée de 41% au cours des 37 dernières années. Celle de l'Ontario présente une diminution de 41% également et celle de Québec une diminution de 62%.

4- Recommandations:

- a- Etudier sérieusement les moyens à prendre pour augmenter la production fromagère. Problème assez difficile et qui a comme donnée principale: la transformation des beurreries en fromageries. ~~Les autres~~ ~~part~~ D'autres ont suggéré pour nos fabriques un équipement double, qui leur permettrait de produire du fromage, lorsque le marché du beurre serait sur le point d'être encombré. Ceci est peut-être possible pour les petites beurreries non encore centralisées, mais devient d'une application quasi impossible pour les grandes beurreries centralisées. Une telle organisation augmenterait énormément les frais d'assemblage, puisque au lieu de transporter la crème, il faudrait avec la fromagerie temporaire, faire le transport du lait à des distances de plusieurs mill&S.
- b- Maintenir et améliorer la qualité de notre fromage. En 1936, 4.48 pour cent seulement était inférieur à la première catégorie. Ce pourcentage très faible sans doute est encore susceptible d'être diminué. La qualité unie à la régularité du débit, nous permettra de tenir tête à notre principal concurrent; La Nouvelle-Zélande, qui bon an mal an, fournit à l'Angleterre 185 millions de livres de fromage, soit 60% des importations totales du Royaume-Uni. Notre part n'est que 22%. Nos autres concurrents un peu importants sont les Pays-Bas, qui exportent 20 millions de lbs. et l'Australie, 10 millions. Qu' adviendra-t-il de toute cela après la guerre?

B. LE BEURRE.

En milliers de livres.

Tableau 4.

Année civile.	1934	1935	1936	1937	1938
<u>BEURRE.</u>					
Production	344,770	355,080	359,957	355,140	371,962
Consommation	336,820	347,652	350,885	359,286	356,997
Importations.	2,872	148	117	65	5,231
Exportations.	228	7,697	5,128	4,096	3,893
En mains, 31 dec.	32,424	32,302	36,671	28,495	44,999

1- Un problème:

Ici le tableau indique clairement que la production égale à peu près le consommateur. Il y a un peu d'importation, lorsqu'à un moment de l'année, l'on prévoit un manque de beurre, et un peu d'exportation dans le cas contraire. Cependant l'accroissement rapide de la production du beurre (cf) Tableau 5) indiquent que la production dépassera bientôt la consommation. Il ressort de là que d'ici quelques années on assistera à ce qu'on a appelé une "crise de rajustement" dont on a recu l'an dernier (1939) un sérieux avertissement.

Tableau 5.

PRODUCTION DE BEURRE DE FABRIQUE AU CANADA, 1900- 1938. (1)

Années	Millions de livres.			Pourcentage total du produit dans	
	CANADA	ONTARIO	QUEBEC	ONTARIO	QUEBEC?
1900	36.1	7.7	24.6	20.9	68.2
1907	45.9	8.8	31.1	19.3	67.8
1910	64.5	13.9	41.8	21.5	64.7
1915	84.0	26.4	36.6	31.4	43.6
1916	82.5	24.7	34.9	29.8	42.2
1917	87.5	23.7	34.4	32.8	39.2
1918	93.3	29.5	36.8	31.6	34.4
1919	103.9	33.9	37.7	32.6	36.2
1920	111.7	37.2	41.6	33.3	37.2
1921	122.8	43.5	48.6	35.6	39.6
1922	152.5	51.6	57.3	33.8	37.5
1923	162.8	54.9	54.2	36.6	36.3
1924	178.9	60.1	59.7	33.5	33.3
1925	169.5	59.9	49.1	35.3	28.9
1926	177.2	62.5	50.9	35.2	28.6
1927	177.0	66.3	55.1	37.5	31.1
1928	168.1	63.7	52.5	37.9	31.2
1929	170.8	59.8	53.5	34.7	31.3
1930	187.1	64.9	60.7	34.6	32.4
1931	225.9	77.5	69.6	34.3	30.8
1932	213.7	74.3	64.9	34.7	30.4
1933	219.2	75.2	63.6	34.3	29.0
1934	233.7	79.9	69.3	34.2	29.7
1935	239.2	82.7	73.3	34.5	30.7
1936	248.7	86.1	73.4	34.5	29.4
1937	246.4	81.2	74.1	32.9	29.8
1938	266.7	88.1	79.4	32.9	29.7

Source: Les Annuaires du Canada et de Québec.

N.B. Il est à noter que durant les 37 dernières années, la production du beurre au Canada a augmentée de plus de 500%, en Ontario de plus 1,000% et dans Québec de 200%.

A la fin de décembre 1938, comme l'indique le tableau 4, nous avons relativement un léger surplus, si l'on compare le chiffre donné: 44 millions de lbs. aux chiffres des années précédentes. Qu'est-il arrivé? Un avilissement ridicule des prix sans rapport avec le léger surplus. Nous répétons à ce sujet le mot de M. Abel Marion: "La cuillerée de beurre qui déborde, fixe le prix de toute la tinette", La chose devient inquiétante qu'elle mit en branle tout l'**Est** du Canada. Du 28 au 31 mars 1939, un grand congrès d'étude groupait à l'Hotel Windsor, des représentants des cinq provinces de l'Est, afin de discuter les moyens à prendre pour mettre fin à une telle situation.

Dès la fin d'avril, l'Etat réglait, ou plutôt remettait à plus tard, la solution du problème en distribuant six millions de lbs de beurre aux chômeurs et aux miséreux. Mais laissons là cette solution ingénieuse, et peut-être bonne ~~aux chômeurs et aux miséreux~~, à son heure, mais artificielle et inapte à corriger le mal dans sa racine.

II- Solutions:

Rapportons plutôt quelques bonnes solutions que nos économistes ait proposé.

- 1- Améliorer la qualité de notre beurre afin de le mettre en état de conquérir le marché anglais. La plus grande partie du beurre canadien exportée en Angleterre est employé par les mixtionneurs (Blenders) et perd son identité. Cette remarque fait voir qu'il y a beaucoup à faire. Les spécialistes en industrie laitière ont une oeuvre formidable, une révolution à opérer, pour en arriver à la production d'un beurre qui soit réellement de qualité supérieure. Là alors seulement, notre beurre pourra prendre une place honorable sur le marché anglais qui importe chaque année plus de 1 milliard de lbs. de beurre. Cette solution, si excellente soit-elle n'est pas du tout expéditive, et pour cette raison, demeurera plutôt une politique à suivre qu'une solution immédiate.

On a proposé encore beaucoup d'autres remèdes:

- 2- Accroître la production fromagère. Cette question a été traitée plus haut, nous n'y reviendrons plus. Soulignons seulement une fois de plus, que là où la chose est possible, il faut organiser les beurreries pour la production fromagère.
- 3- Campagne de publicité par l'Etat en vue d'une plus grande consommation de produits laitiers.
- 4- Lois prohibant une publicité menteuse prêtant à des liqueurs faites d'eau et d'un peu d'essence, les mêmes effets qu'au lait sain et fortifiant.
- 5- Droits douaniers sur les succédanés du beurre: telle que les huiles végétales alimentaires, etc.
- 6- Diversifier l'utilisation des produits laitiers; fabriquer de

nouveaux produits: laits, chocolatés, poudre, etc. Sur l'utilisation actuelle des produits laitiers (voir tableau 6 p.22 a)

- 9- La meilleure solution est probablement celle que proposa M. Abel Marion à la conférence de l'Est. (Proceedings of Eastern etc. p. 74) "Me serait-il permis dit-il d'offrir à titre de suggestion ce qui a été recommandée à plusieurs reprises par les sociétaires de la Canadian Dairy Farmers Federation", a savoir qu'une législation des marchés soit adoptée par les gouvernements intéressés, qui donne à l'industrie laitière les prérogatives nécessaires pour tenter de guérir elle-même les maux dont elle souffre. Il s'agirait d'appliquer ici la politique connue sous le nom de "Australian Equalization scheme. En vertu de ce plan les producteurs australiens possèdent le pouvoir de régler la mise en vente des produits laitiers, et d'en stabiliser le prix, de telle façon que durant les six dernières années, le prix du beurre n'a changé qu'une seule fois. Le prix du marché local est établi et pour faire face aux pertes que pourrait provoquer l'exportation du surplus à un prix inférieur au prix local, l'industrie elle-même ~~est~~taxe de telle manière qu'elle est en lieu de faire face aux pertes encourues sans que le producteur en souffre. Par ce procédé les Australiens ont bénéficié d'un revenu additionnel estimé à \$20,000,000 sur leur seule production beurrière " (Traduction d'un commentateur).

Lors des résolutions adoptées par la conférence la suivante était adoptée à l'unanimité: "Il est résolu que le gouvernement Fédéral, par l'entremise de l'hon. M. Gardner ministre de l'Agriculture, établisse une législation qui permettrait à toute réglementation provinciale présente ou future de donner aux organismes de vente contrôlés et financés par les producteurs les pouvoirs nécessaires pour régler et promouvoir le commerce interprovincial et le commerce d'exportation des produits de la ferme" (Proceedings of Eastern.. p.206 id.)

C. LE PORC. viande habillée.

Tableau 7 En milliers de livres de viandes.

Année civile	1934	1935	1936	1937	1938
<u>P O R C.</u>					
Production	838,600	812,293	950,584	897,891	
Consommation	715,641	678,070	749,700	693,306	
Exportations	123,750	132,435	174,492	219,141.	

1- Situation actuelle:

Ces chiffres nous apprennent rien de nouveau; c'est un fait bien connu que la production de viande de porcs dépasse de beaucoup la consommation nationale.

Le bacon canadien grâce à sa qualité s'est conquis une position avantageuse sur le marché anglais; En 1937, un accord commercial était signé entre le Canada et l'Angleterre, accord qui

PRODUCTION TOTALE DU LAIT AU CANADA ET DANS
LA PROVINCE DE QUEBEC, 1925-1937.

Année	CANADA. (Lbs de lait.)	QUEBEC. (Lbs de lait)
1925	14,386,104,000	3,793,061,844
1930	15,126,459,000	3,476,572,952
1933	16,048,724,900	4,174,413,400
1934	16,329,285,400	4,274,323,800
1935	16,527,913,300	4,325,477,500
1936	16,998,415,500	4,441,644,200
1937	17,188,617,700	4,544,094,900
1938		
1939		
1940		

Tableau 6- UTILISATION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DU CANADA? 1937

Produit	Livres du produit. Milliers de lbs.	Equivalent en lait. Milliers de lbs.	Pourcentage du total.
BEURRE (I)	359,471	8,415,221	48.9
FROMAGE (I)	129,676	1,452,375	8.4
Lait condensé	10,861	24,763	.14
Lait ÉVAPORE.	91,054	200,318	1.20
LAIT EN POUDRE.	5,602	41,567	.24
CRÈME EN POUDRE.	36	756	.005
CRÈME A CAFÉ.	84	186	.01
CRÈME GLACÉE.	9,367	147,158	.85
		10,282,344	58.8
Lait et crème en nature.		6,905,824	40.2
Total		17,188,618	100.0

(') Source: "Dairying Statistics of Canada" 1937

(I) Le beurre et le fromage comprend la fabrication aux fabriques et à la ferme.

reconnaissait au "Canada le droit de fournir une qualité de bacon allant jusqu'à un total de 280,000,000 livres par année" (Cf. le marché anglais, et le cult. canad. p.31) Nous n'avons pas encore atteint ce quota: à preuve, les chiffres suivants indiquant la quantité de nos exportations au Royaume Uni.

1937.....193,001,000 lbs.
1938.....170,405,700 lbs.
1939.....186,999,300 lbs.

Mais tout nous porte à croire qu'en 1940, le quota sera atteint. En effet, dans sa lettre du 1er avril, M. Bisson, de la Coopérative Canadienne du Bétail écrit: "avec l'augmentation des arrivages, enregistrées sur nos marchés canadiens depuis le début de l'année, et avec celle qui s'annonce au cours des prochains mois, on devrait facilement atteindre notre quota en 1940, surtout si l'on tient compte du surplus de viande de porc que nous avons en entrepôt actuellement." La-dessus il ajoute: " S'il arrivait par hasard que nous dépassions de beaucoup notre quota, et que l'Angleterre ne puisse acheter ce nouveau surplus, notre situation serait grandement compliquée" Si cela devrait arriver, ce serait une nouvelle étape, dans l'histoire du marché de notre production porcine, étape qui soulèverait peut-être de nouveaux et difficiles problèmes; sachons prévoir!

II- Recommandations:

1- Continuer d'offrir un produit de qualité "Le bacon canadien se vend sur le marché anglais en concurrence avec celui d'un grand nombre d'autres pays. Le déjeuner anglais comprend presque toujours du bacon, et par conséquent tous les anglais sont connaisseurs en fait de bacon. Il est donc indispensable que le Canada fournisse un bacon d'une qualité suffisante pour pouvoir tenir tête aux produits des autres pays" (Le marché anglais et le cult. canad. p. 31.) Nous aurons cette qualité.

- a- en maintenant la classification actuelle.
- b- En améliorant nos races porcines par la sélection et une meilleure alimentation, en vue d'obtenir un pourcentage plus élevé de bacons de choix. Voir au tableau, 8- La situation actuelle p. 23a

2- Régulariser le débit: à la conférence de l'Est du Canada M. Arkell notait que nos expéditions de bacon du Royaume-Uni, ont varié de 55% en volume, comparativement à 5% au Danemark, ce qui dit-il "Discloses the weakmen of our position " (Proceedings p.65)

D- L E M O U T O N: viande habillée.

Tableau 9- En milliers de livres de viande.

Années civiles.	1934	1935	1936	1937	1938
Mouton:					
Production	68,343	67,842	66,404	66,695	
Consommation	67,723	69,512	64,573	68,529	
Bifférence.	X 620	1,670	x 1,831	- 1,834	

Tableau 8

CHIFFRES SUR LA CLASSIFICATION DES PORCS

PRODUCTION PORCONE DANS LA QUEBEC.

	<u>TOTAL</u>	<u>CHOIX</u>	<u>BACONS</u>	<u>BOUCHERS</u>	<u>LOURDS ET EXTRA</u>	<u>LEGERS & D'ENGRAIS</u>	
1933	65768	9.3%	29.6%	38.6%	3.8%	16.3%	
1934	85398	12.5%	35.1%	27.2%	5.%	17.69%	
1935	149700	16.0%	35.8%	22.7%	5.5%	18.3%	
1936	251490	19.2%	38.6%	20.6%	4.6%	14.8%	
1937	342694	21.8%	39.0%	18.1%	3.7%	14.1%	
1938	283087	comprenant les porcs vivants et abattus.					
Vivants:	202584	22.6%	43.0%	17.0%	3.1%	1.7%	9.9%
Abattus:	80503	29.4%	45.0%				
1939. Pour les neuf premiers mois:				122,089	Porcs vivants.		
				83,075	Porcs abattus.		

232

Population ovine:		
1935.....	3,399,100	Têtes.
1936.....	3,327,100	"
1937.....	3,339,900	"
1938.....	3,415,000	"

Commentaires:

- 1- Comme on le voit, la production ovine de viande habillée va de pair avec la consommation nationale. Pour satisfaire le marché canadien, une population de 3,400,000 moutons est suffisante; on ne peut guère dépasser ce chiffre sans amener un avilissement des prix. Heureusement, que depuis quelques années déjà, notre production ovine est restée stationnaire, de sorte que le marché est demeuré à peu près stable.
- 2- Certains observateurs, peut-être un peu mal placés pour voir, se demandent pourquoi nous n'organisons pas notre production en vue d'exportation, d'autant plus, ajoute-t-on qu'il nous faut importer chaque année plusieurs millions de livres de laine. En théorie cela va, mais en pratique, c'est impossible.

Aux Etats-Unis, impossible d'exporter à cause des barrières tarifères.

Sur le marché anglais, nous aurions sans doute des possibilités, mais nous avons de sérieux concurrents dans les producteurs de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Nos carcasses de mouton sont certes de qualité supérieure à celle des races à laine de nos concurrents, mais ceci n'intéresse que l'élite capable de payer. Puis il faudrait s'organiser pour exporter dans chambres de congélation: frais élevés que ne seraient pas en état de payer une production ovine trop peu économique, parce que sérieusement compromise par les chiens, et pratiquée par des gens dépourvus de connaissances techniques.

Jusqu'à date, on a préconisé une plus grande consommation de viande ovine. Elle est per capita, de 65 livres environ pour le porc et le boeuf, et 6 livres seulement pour le mouton. On obtiendra peut-être des résultats, par une campagne de publicité en faveur de la viande de mouton, et par une classification plus sévère propre à protéger le consommateur.

E. VOLAILLES HABILLEES.

Tableau 10. En milliers de livres.

Années civiles.	1934	1935	1936	1937	1938
<u>Volaille.</u>					
Production.	186,141	205,628	212,824	207,132	206,170
Consommation.	183,056	202,430	203,146	201,816	200,839
Exportations.	2,585	2,991	4,919	11,104	3,512

Ici encore les chiffres indiquent un surplus dans notre production. Le gros des exportations se fait en Angleterre, et 7500 lbs. tout au plus aux E.U.

"Les exportations de volailles canadiennes sur la Grande-Bretagne ont ces dernières années ont été d'un volume suffisant pour que le prix des produits exportés soient le principal facteur qui règle les prix au Canada" (Situation agricole et prévisions (1939) Et lit-on encore dans la même brochure" Le marché anglais absorbera sans doute une quantité beaucoup plus forte volailles canadiennes, qu'il ne l'a fait en ces dernières années." La guerre peut évidemment faire mentir ces prévisions.

Le Royaume-Uni, est un gros importateur de volailles habillées. "La part du Canada dans ses importations a été de 2.3% en 1932, de 2.1% en 1933, de 3.5% en 1934, de 5.1% en 1936, " (Le marché anglais et le cult. canad, p.48) Si les aviculteurs canadiens veulent maintenir leurs positions sur le marché anglais, ils devront surveiller la qualité de leurs produits, et porter une attention toute spéciale à l'emballage.

F. LES OEUFS.

Tableau- II. En milliers de douzaines.

Années civiles.	1934	1935	1936	1937	1938
<u>OEUFS.</u>					
Production.	243,772	244,040	239,994	239,943	233,899
Consommation.	240,703	244,885	238,269	238,941	233,471
Exportations	2,001	1,300	1,203	1,602	1,842

Ici, encore les gros des exportations se fait en Angleterre.

Il n'y a pas à douter que l'on pourrait en vendre (des oeufs) des quantités beaucoup plus grandes qu Royaume-Uni, si l'on pouvait les fournir." (Le marché anglais et la culture canad, p.53)

A la conférence de l'Est du Canada, (1939) La résolution suivant fut adoptée: Que le Canada réclame sur le marché anglais, pour ses oeufs, une quantité fixée à 100 millions de douzaines, eet objectif devant être distribué sur une période de cinq ans, et que les démarches soient entreprises immédiatement pour arriver à ce but".

CONCLUSIONS GENERALES.

L'étude que nous venons de faire sur le marché de nos principales productions, peut avoir les conclusions suivantes:

- 1- Pour le marché du beurre, nous assistons à une crise de ajustement.
- 2- Pour tous nos produits, la production annuelle totale dépasse ou dépassera bientôt la consommation nationale.
- 3- Ce qui veut dire que nous sommes à la merci des marchés extérieurs.
- 4- Qu'il faut donc améliorer la qualité de nos produits, et en assurer la régularité du débit, si nous voulons conserver nos positions sur le marché international.

QUATRIEME PARTIE.

LA VALEUR D'ECHANGE DES PRODUITS AGRICOLES: LES PRIX.

Le prix c'est "L'âme du marché" (Lanfenburger) Il joue un rôle de premier plan dans les échanges: il est le point central des discussions et marchandages entre échangistes, comme il en est ainsi le point final: ce n'est qu'après entente sur lui que les échangistes se séparent. Le prix est "la poutre maîtresse qui soutient tout l'édifice des échanges" (E. Savoy, "agricult, à travers les âges." p. 419) Il tient son importance de ce qu'il est l'expression de la valeur d'échange des biens.

L'étude des prix pourraient nous amener sur des terrains de discussion très vastes à explorer, telles que les théories sur les lois, le mécanisme, les fluctuations des prix, etc. Laissons aux économistes, la tâche d'éclaircir ces questions, Quant à nous, nous limiterons cette étude à quelques questions d'ordre pratique.

- A. Nous nous demanderons si les cultivateurs reçoivent des prix suffisamment élevés pour leurs produits.
- B. Nous nous demanderons alors, si ces prix, que les faits nous aurons révélé trop bas, sont justes, car les prix peuvent être justes tout en étant très bas.

A. LES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES SONT-ILS SUFFISAMMENT ELEVES?

1- L'opinion du citoyen:

Le citoyen trouve toujours trop élevé le prix du produit agricole. Quelquefois, il accuse injustement le cultivateur, oubliant que celui-ci ne touche souvent qu'une partie minimum des prix payés par le consommateur urbain, l'autre partie, passant aux mains des intermédiaires.

Certains citoyens réclament les prix moins élevés pour les produits agricoles, tout simplement parce qu'il veulent faire passer le produit de luxe avant le nécessaire; sottise humaine, magnifiquement et tout à la fois honteusement traduite par M. Hector Dupuis, échevin de Montréal: "Aujourd'hui, a-t-il dit, les employés n'achètent plus de lait parce que la chopine se vend sept sous, et qu'il ne reste plus que trois sous pour leur verre de bière" (terre de chez nous, 16 fév. 1938) C'est stupide et dégoûtant!

2- Les indices des prix.

Laissons dans l'oubli l'opinion du citoyen et interrogeons les indices des prix. En décembre 1939, l'Economiste agricole donnait le tableau suivant dressé par l'Office Fédéral de la Statistique.

Année	1930	1931	1932	1933	1934
Tous produits.	86.6	72.2	66.7	67.1	76.6
Produits agricoles.	82.3	56.3	48.4	51.0	59.0
Ecart.	4.3	15.9	18.3	16.1	12.6

Année	1935	1936	1937	1938	1939
Tous produits.	72.1	74.6	84,5	78.6	74.2
Produits agricoles.	62.5	69.4	84.5	73.6	64.8
Ecart.	8.6	5.2	0.0	5.0	9,4

Ces chiffres non seulement sont significatifs, mais concluants. Avec un écart si marqué entre les prix ces produits agricoles et ceux des autres produits il est difficile d'admettre, que les prix agricoles sont suffisamment élevés.

3- Coup d'oeil sur le monde agricole.

Cependant, afin de bien voir si les faits confirment les chiffres, jetons un coup d'oeil sur le monde agricole. L'enquête la moins sérieuse nous apprend qu'en général la glasse agricole vit dans un état voisin de la pauvreté. Le pouvoir d'achat fait défaut, au point que le cultivateur ne peut avoir la satisfaction de nombreux besoins, essentiels au bonheur relatif de l'homme. Examinons-les de plus près:

- a- Les besoins intellectuels: les enfant laissent l'école rurale dès l'âge de 12 à 13 ans, par ce que le père a besoin d'eux.
- b- Les besoins sociaux: la campagne en dehors des ornements de la nature, est privée de beauté. Puis les divertissements manquent; en général, pas de salle paroissiale, ni terrain de jeu, ni théâtre; etc, et la jeunesse s'ennuie.
- c- Les besoins matériels: la femme est souvent astreinte à des travaux qui ne lui conviennent pas. Le père est souvent prêt de maudire la terre que l'a trahie, et qui, dans bien des cas, lui a permis de s'endetter plutôt que d'établir ses fils.

Devant une telle situation, il n'est pas étonnant d'entendre le cultivateur se plaindre que les prix de ses produits ne sont pas assez élevés, et il a raison.

A propos d'un faux-remède: la taxation des prix.

Mais le cultivateur a-t-il aussi raison lorsqu'il propose comme remède, la fixation, ou taxation par l'Etat des prix de certains produits agricoles? Nous ne le croyons pas: La solution est trop simpliste pour être bonne. Sans doute, l'Etat en certaines circonstances peut fixer les prix. Ce sera même nécessaire quelquefois dans l'intérêt général, comme lorsqu'il s'agira de combattre un trust. Mais règle générale, il est impossible à l'Etat de régler les prix qui soumis à la loi de l'offre et de la demande,

échappent au contrôle humain. Un exemple suffira. Supposons que l'Etat au début de 1939, eut fixé pour le beurre, un prix minimum de 0.35 cents. Qu'eut-il arrivé? La demande, par suite de la hausse des prix eut nécessairement diminuée, et l'offre n'eut cessé d'augmenter. Le beurre se serait entassé par millions de livres dans les entrepôts, sans pouvoir se vendre. Bref, la taxation des prix aurait mené à un désastre!

B. LES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES
SONT-ILS DE JUSTES PRIX?

1- Notion du juste prix

Qu'est-ce que le "juste prix"? Comment pourrions-nous y répondre? Les économistes ici ne s'entendent même pas! Disons toutefois avec le P. Fallon, qu'il y a juste prix quand il y a équivalence réelle entre le donné et le reçu dans les biens échangés.

Quoiqu'il en soit, nous croyons pouvoir affirmer, qu'un prix peut-être juste tout en étant très bas ou très élevé. Selon nous, il faut dire qu'il n'y a pas juste prix, dans le cas seulement où le prix est trop élevé ou trop bas pour des raisons injustes. Si donc, nous voulons savoir, si les prix agricoles trop bas, ne sont pas de justes prix, étudions les causes de cet état de choses. Seule des causes injustes révéleront que vraiment les cultivateurs ne reçoivent pas de justes prix pour leurs produits.

Nous posons de nouveau la question: les prix des produits agricoles sont-ils justes?

II Pour l'affirmative:

1- Ceux-là affirment que oui, qui disent: "Si les cultivateurs se donnaient la peine d'abaisser le coût de production, les prix qu'ils reçoivent pour leurs produits seraient suffisants." A l'appui de cette affirmation, il cite un fait très probant: des agronomes, cultivateurs, disent-ils ont exploité des terres, et en ont retiré des profits considérables, preuve évidente que les prix des produits agricoles sont excellents et justes.

A cela, nous répondons que si l'agronome cultivateur a réussi à abaisser le coût de production, cela est dû à des connaissances techniques, connaissances qu'il ~~est~~ dû toutefois payer de son temps et par de l'argent; ce que la masse de nos cultivateurs ne peuvent pas permettre. Ils ont tout au plus quelques conférences, et quelques brochures, qui ne tiennent pas toujours assez compte de leur niveau de culture intellectuelle.

Disons de plus que si ces agronomes-cultivateurs ont réussi, cela est dû aussi au fait qu'une loi économique a joué en leur faveur, loi qui s'exprime ainsi: "Dans les conditions normales, le prix courant tend à coïncider avec le coût de la production le plus élevé".

En supposant que tous les cultivateurs aient réussi par une exploitation plus rationnelle, à obtenir un plus bas prix de revient, la loi économique que nous venons d'exprimer ne jouera plus en faveur de personnes. Le coût de production serait alors élevé sur toutes les fermes, et malgré les efforts des producteurs, il ne pourrait être abaissé à un point convenable, parce que d'une part les matières d'utilité professionnelle: engrais chimiques, machines aratoires, etc, se vendent trop cher, et d'autre part les prix de vente des produits agricoles sont rognés par le commerce ou par les établissements de transformation. Ajoutons à cela une politique tarifaire et fiscale injuste pour l'Agriculture.

L'abaissement du coût de production est une chose excellente nécessaire, mais il ne peut pas être une solution adéquate au juste prix, car il n'y a rien en lui-même qui lui permette de libérer le cultivateur des trusts et de la dictature économique.

2- D'autres disent: le juste prix: c'est celui qui est fixé par l'offre et la demande. Or, il en est ainsi des prix de nos produits agricoles. Les cultivateurs reçoivent donc de justes prix. Dans son livre "Guide à travers les panacées économiques: "P.314, F. Machlup, professeur à l'Université de Buffalo, écrit: " Le prix juste, tel que l'imaginent les vendeurs, est si élevé qu'il n'y a pas assez d'acheteurs qui puissent l'offrir. Le prix juste tel que l'imaginent les acheteurs est si bas qu'il n'y a pas assez de producteurs qui puissent travailler à ce compte. Et que dira-t-on d'un prix pour lequel il se trouve juste autant d'acheteurs que de vendeurs? Ne serait-ce point la seule solution raisonnable? Nous pouvons bien qualifier de naturel un prix qui maintient la balance entre l'offre et la demande". Suivant cette opinion, les prix des produits agricoles seraient justes.

III Pour la négative.

Nous ne sommes pas de cette opinion. Nous préférons plutôt celle de Ch. Gide, qui dans sa définition du juste prix, tient compte lui aussi de l'offre et de la demande, mais ajoute: " Prix purgé de toutes les majorations usuraires qui ne seraient dues qu'à la coalition des producteurs." (princ. ec. pd.p. 648) Evidemment, dans le cas que nous étudions ce ne sont pas les prix des produits agricoles qui ont des majorations usuraires, mais ceux des produits industriels. Mais, étant donné que les prix indiquent une relation, si les prix des produits industriels sont trop élevés, pour des raisons injustes (Majorations usuraires) Il s'en suit que ceux des produits agricoles sont injustement trop bas. Or, il en est ainsi actuellement.

Grâce à la doctrine du libéralisme économique, qui, par la libre-concurrence permettait au gros d'écraser le faible, le trust s'est implanté dans le monde économique, tout en constituant la dictature économique dans le monde politique. De là, double effet: profits trop élevés et injustes, de certaines compagnies, puis protection par l'Etat de ces compagnies qui industries trustardes et sans entrailles. A l'appui de cette assertion, nous ne citerons qu'un exemple: celui des compagnies des machines aratoires. Laissons la parole à M. Robert

Fair Député de Battle-River, qui s'exprimant ainsi aux Communes en 1938 " Sur le bureau de la chambre repose encore, si je n'abuse pas le rapport déposé à l'an dernier du comité qui a procédé à une enquête sur les prix des machines agricoles de provenance étrangère. J'espère que l'adoption de ce rapport par la chambre sera suivie de mesures draconiennes destinées à abaisser les prix de ces machines. En 1935, les machines agricoles importées étaient assujetties à un droit de 25%. à cette époque la lieuse International- Mc.Cormick-Beering de 8 pieds coûtait \$272.50 comptant, livrée à la gare la plus rapprochée. A la session de 1936, le droit était réduit de 25% à 7½% mais malgré ce désagrément celui qui avait à acheter une lieuse pour sa moisson de 1936 devait payer la somme de \$290. soit \$17.50 de plus. Nous sommes tous allés à l'école, les uns peut-être plus longtemps que les autres; cependant, aucun mode de calcul ne nous permet d'arriver à une telle augmentation à la suite d'un abaissement des droits de 17½%.

En 1935, l'International Harvester Compagny a réalisé un bénéfice de \$19,618,000 En 1936, apparemment en conséquence du dégrèvement douanier et d'un relèvement de prix, son bénéfice a atteint \$29,760,000. Il ressort d'une enquête effectuée à cette époque, que cette maison possédait en outre une caisse secrète de 40 millions qu'elle avait dissimulée jusqu'alors". (rapporté par D.B. "Terre de chez nous" Vo. X. No.23)

Ce texte n'a pas besoin de commentaires. Il nous montre clairement comment grâce, à la libre-concurrence à la dictature économique, les prix des produits industriels sont trop élevés et grossis des "majorations usuraires" dont nous parlions plus haut. Par voie de conséquence, les prix des produits agricoles ne sont pas de justes prix, ils sont au contraire injustement trop bas.

Dans les lignes qui suivront, nous verrons comment on peut remédier à une telle situation.

CINQUIEME PARTIE.

CONCLUSIONS.

A. LE LIBERALISME ECONOMIQUE ET L'ECHANGE

L'étude des prix nous a révélés un fait d'une très grande importance, en nous apprenant que la crise actuelle est bien plus une crise d'échanges, qu'une crise de production.

Au tout début du présent travail, nous disions qu'à l'économie domestique, familiale, s'était substituée une économie basée sur un système échanges. Nous avons noté que l'économie de l'échange, plus production que l'autre, était par contre un système plus compliqué, et sujet aux ruptures d'équilibre entre les diverses forces productives. Il y a un équilibre, c'est-à-dire santé et prospérité de l'organisme national, lorsque ces échanges de richesses se réalisent complètement en se compensant mutuellement" (R. Mastepic, id. p. 132) Or l'étude des prix nous a démontré qu'il y a actuellement déséquilibre dans les prix, et puisque le prix est l'expression de la valeur, déséquilibre dans les valeurs d'échange des marchandises. En pratique, cela veut dire ici, qu'en échange des produits industriels, il faut une trop grande quantité de produits agricoles, vérité que le cultivateur exprime de la façon suivante: "Il faut plusieurs bidons de lait pour se procurer un habit."

Quelle est la cause de ce désordre? NOUS avons vu en étudiant, l'une après l'autre, les principales pièces du mécanisme de l'échange, qu'il y avait ici et là diverses déficiences, soit dans le système monétaire, soit dans le crédit, dans le commerce tant intérieur qu'extérieur et enfin dans les marchés. Tout cela sans doute a contribué pour beaucoup à aggraver les maux actuels, mais la cause profonde de cette crise d'échanges, quelle est-elle, sinon une idéologie, inhérente contenue dans la doctrine du libéralisme économique?

C'est bien cette doctrine, qui par sa théorie de la libre concurrence, et sa politique du "laisser faire" a brisé le circuit des échanges. Nous pouvons même dire, que le libéralisme a tué l'échange, puisque dans bien des cas, les produits ont cessé de s'échanger. Désordre qui dans le cas des productions, services professionnels, se traduit par le chômage, dans le cas des productions de marchandises, il se traduit par le stockage, et dans le cas du crédit, par l'endettement sans issue.

Après avoir créé l'anarchie dans la production, le libéralisme a causé l'injustice dans la répartition des richesses, La libre-concurrence a détruit la concurrence. Voici un tableau qui monte comment aux Etats-Unis, les profits de 960 compagnies seulement, ont dépassé ceux de 450,000 autres. Ce tableau dressé par E.D. Kennedy est rapporté par H.C. Bois dans le journal "La terre de chez nous du 28 février 1940)

PROFITS ET PERTES.

960 compagnies.			450,000 compagnies.		
1926	\$3,665,000,000	PROFIT	\$3,835,000,000	Profit.	
1927	3,290,000,000	"	3,220,000,000	"	
1928	4,100,000,000	"	4,130,000,000	"	
1929	4,740,000,000	"	4,000,000,000	"	
<hr/>					
1926-29	\$15,795,000,000	"	15,185,000,000	"	
960 compagnies.			450,000 compagnies.		
1930	2,920,000,000.	"	1,379,000,000	Perte.	
1931	1,370,000,000	"	4,660,000,000	"	
1932	363,000,000	"	6,000,000,000	"	
1933	1,000,000,000	"	3,550,000,000,	"	
1934	1,410,000,000	"	1,310,000,000	"	
1935	1,970,000,000	"	270,000,000	"	
<hr/>					
	\$9,033,000,000	"	"17,160,000,000	"	

A cela on doit ajouter que sur les 960 compagnies, 24 réalisent à elles seules, 47% des bénéfices totaux.

Si on prenait la peine de compiler des chiffres pour le Canada, on arriverait à peu près aux mêmes résultats. D'ailleurs l'annuaire du Canada p.928, de l'année 1938, nous donne des chiffres très expressifs, heureusement interprétés de la façon suivante par le Dr. Philippe Hamel, dans une conférence qui faisait cette année même (en février 1940).

Sur 2,266,724 familles, 217,049. seulement gagnent suffisamment pour payer l'impôt sur le revenu soit 10% seulement.

90% des familles ne gagnent pas \$1000. par année.

9% gagnent de \$1000. à 5000\$

1% dépassent \$5.000.

Tels sont les fruits d'un régime économique édifié sur les principes du libéralisme économique.

B. LES GRANDS REMÈDES

1- La coopération:

Les socialistes et communistes ont suggéré leurs remèdes. Mettant au rancart le droit de propriété ils proposent la liquidation des grosses fortunes au bénéfice de la Société. Leur but est excellent; une meilleure répartition des richesses, mais les moyens pour y arriver sont injustes et révolutionnaires au sens péjoratif du mot.

Quant au libéralisme, on sait ce qu'il faut en penser. Il se prononce pour le "statu quo" ou tout au plus pour l'interventionisme, qui n'est

trop souvent qu'une forme déguisée pour protéger le fort, le puissant.

Le remède à la mode et pour cause! c'est la coopération, et de la coopération intégrale. C'est là le grand moyen offert aux cultivateurs qui leur permettra de se délivrer du trust, tant dans l'approvisionnement des matières d'utilité professionnelle, que dans l'écoulement de leurs produits.

Les cultivateurs ne doivent pas se contenter de l'achat coopératif des produits dont ils ont besoin, mais peu à peu ils devront s'emparer des sources des matières premières, et posséder les établissements industriels pour la fabrication des matières d'utilité professionnelle: engrais chimiques, machines aratoires, etc.

Pour ce qui est de l'écoulement des produits agricoles, le rôle de la coopération n'est pas moins grand. Parmi les produits que le cultivateur doit vendre, les uns vont directement à la consommation: Pour eux nous avons préconisé plus haut, la vente coopérative, puis il y a ceux qui doivent subir une transformation. Ici encore, les méfaits dus à la libre-concurrence, sont considérables. Nous rencontrons le tout puissant trust des viandes, puis "deux douzaines de laiteries qui ont tout l'air de se concerter pour frauder le producteur et entretenir l'anarchie dans la distribution des produits laitiers" (action nationale" Vo. No.6 p.527) La coopération est seule capable de corriger ces abus. Le cultivateur s'est déjà engagé dans la voie du progrès avec les beurreries et fromageries coopératives, mais il y a encore beaucoup à faire. Si les gens de la terre, veulent réellement toucher les plus hauts prix pour leurs produits, la vente coopérative ne leur suffira pas mais ils devront voir à posséder les ~~plus hauts prix pour leurs produits, la vente coopérative~~ établissements propres à transformer les produits agricoles.

Ils imiteront en cela "Le fermier danois qui expédie son lait à la laiterie coopérative et ses porcs à l'abattoir coopératif," (Hannam) Au Danemark en 1936, sur 82 abattoirs, 67 des plus importants appartenaient aux cultivateurs, étaient administrés selon la formule coopérative. Cette transformation ne peut pas se faire chez nous en un jour; mais c'est ce, vers quoi doivent tendre les efforts ~~des~~ cultivateurs, s'ils veulent réellement conquérir leur indépendance économique, et devenir les maîtres chez eux.

II Le corporatisme.

Au désordre économique, nous avons opposé la coopération, au désordre politique nous opposons le corporatisme.

"L'institution corporative, selon la Semaine Sociale d'Angers 1935) est un corps public, intermédiaire entre les entreprises privées et l'Etat, chargé de la gérance du bien commun au sein d'une profession"

Sous le régime du libéralisme économique, qui a été chargé de veiller à la gérance du bien commun au sein de la profession agricole? L'Etat. Or ce devrait être là, une des fonctions de la corporation.

Et qu'est-ce que l'Etat a fait? Rien! puisque sa politique était justement le "laisser faire" L'Etat, croyant que la loi de l'offre et de la demande était d'un automatisme parfait, a "laissé faire" et qu'avons-nous vu? Des surproductions, du stockage, le circuit des échanges brisés.

Le corporatisme reconnaît l'importance de la loi de l'offre et de la demande dans la régularisation de la production, sans oublier cependant que ce n'est là qu'une loi aveugle, que l'homme doué d'intelligence, doit maîtriser. "On ne peut pas croire, que la liberté du marché et de la concurrence fournissent un principe directif plus sûr que l'intervention de l'importe quelle intelligence créée. (Quadragesimo anno.) C'est pourquoi dans une institution corporative bien organisée une corporation en vertu d'une investiture légale, a le pouvoir de faire des règlements concernant le volume de la production. En agissant ainsi, sur l'offre, elle agit sur un des éléments de la valeur, et par conséquent concourt à la formation de prix meilleurs. Adapter la production à la consommation n'est certes pas une chose facile, surtout en agriculture, mais cela vaut infiniment mieux, que l'anarchie complète.

La corporation a aussi une autre fonction. De nos jours; c'est la dictature économique, fille de la concurrence, qui a pris place au conseil de la nation. Se sachant sous les mots de moins en moins ronflants de "démocratie" elle a inspiré les gouvernements et la législation dans l'intérêt des puissants au détriments des faibles. Les cultivateurs sont de ceux qui en ont eu le plus à souffrir. Une des fonctions de la corporation sera donc de remplacer la dictature économique au conseil de la nation. Il ne s'agit pas de substituer "un parlement corporatif aux assemblées représentatives des parties" (Muller S.J.) mais plutôt d'établir une chambre corporative chargée de coordonner et d'harmoniser les intérêts de chaque corporation. Cette chambre corporative devrait être consultée obligatoirement sur tous les projets de loi. C'est ainsi que la classe agricole aurait voie au chapitre, et cesserait d'être le jouet de "politicaillieurs" inspirés par la dictature économique.

III Coopération et corporatisme.

Coopération et corporatisme sont deux institutions l'une plutôt d'ordre économique, l'autre plutôt d'ordre politique, qui doivent aller ensemble. Ainsi en théorie, personne ne les oppose. Pourtant de vaines querelles se sont élevées afin de savoir laquelle des deux institutions doit avoir la priorité. En agriculture, ces querelles furent longtemps, et sont encore quelque peu, un obstacle au progrès de ces deux institutions. La confusion qui règne actuellement dans les esprits, disparaîtrait, *si l'on savait faire les distinctions nécessaires.*

Disons donc, que la coopération a la priorité de temps, et la corporation a la priorité dans l'ordre hiérarchique.

En effet normalement, l'institution coopérative précède la corporatisme d'association.

C'est là la coopération qui prépare les esprits à l'organisation corporative "Les associations agricoles (il parle des associations coopératives) dit E. Savoy, marquent le retour aux principes corporatifs modernisés, adaptés aux exigences de l'agriculture. Si elles ne réalisent pas encore l'ordre corporatif intégral, elles le préparent en brisant le vieil esprit individualiste et en faisant la preuve que d'autres forces peuvent remplir leurs tâches que l'Etat s'est arrogé" (id. p.482). Il faut donc accorder à la coopération la priorité de temps puisqu'elle précède ou peut précéder la corporation.

Une fois que la coopérative a préparé l'avènement de l'institution corporative, alors seulement les diverses associations agricoles, coopératives ou autres, doivent se grouper dans une même corporation. Celle-ci recevra une investiture légale, qui lui permettra de veiller aux intérêts de toute la profession. Donc, même si l'organisation coopérative a précédé l'organisation corporative, l'ordre naturel des choses, démontre que la corporation est au-dessus de la coopération, elle est plus grande, qu'elle, puisqu'elle la comprend. Celle-ci doit être subordonnée à celle-là; hiérarchie qui doit être respectée, sans quoi, il n'y a plus que désordre et rivalités.

Coopération et corporation doivent donc aller de pair. La coopération ne donnera son plein rendement que sous le régime corporatif, car la corporation agira à son tour sur la formation de l'esprit coopératif, ainsi que sur le progrès de toutes les coopératives: crédit, vente, etc.

Il ne reste plus qu'à citer un passage de la lettre de l'Episcopat de la Province, qui en plus d'être un résumé de ce que nous avons dit, en sera la confirmation et la meilleure conclusions: "L'Union agricole aura pour conséquences à peu près immédiates l'esprit de coopération, puis la création du développement de coopératives de crédit (Caisses populaires) et l'assurance de production, de vente, d'achat, etc. Celles-ci à leur tour pousseront à une production plus égale et de meilleure quantité, ainsi qu'à une meilleure présentation. La sélection des sols et la culture des variétés, le développement des produits régionaux, l'ouverture des marchés avantageux, l'organisation de la publicité, la diminution des intermédiaires qui dévorent toujours leur bonne part des profits, voilà autant d'avantages pour les producteurs de la terre. La classification des produits de choix, d'espèces plus rémunératrices, l'entente entre producteurs et consommateurs, la mise au ban des spéculateurs, l'affaiblissement des trusts et monopoles, l'éloignement des entremetteurs parasites, une conscience plus éclairée du devoir professionnel, tels sont quelques uns des résultats les plus évidents qui pourront naître, et qui naissent déjà de l'organisation professionnelle des cultivateurs, sous l'égide de la religion".

Puisque coopération et corporatisme sont les deux grands remèdes aux maux dont souffre l'échange en agriculture, dirigeons-nous vers le corporatisme par la voie qui y mène: la coopération: C'est ensuite par le corporatisme que nous réaliserons pleinement l'idéal corporatif.

B I B L I O G R A P H I E

- 1- Savoy (E). L'agriculture à travers les âges. Paris, 1935
- 2- Gide (E). Cours d'économie politique.
- 3- Truchy (H) Cours d'économie politique.
- 4- Muller (S.J) (A.) Notes d'économie politique, Paris, 1938.
- 5- Lafenburger (H). Le commerce et l'organisation des marchés, Paris, 1938. Publié sous la direction de Henri Truchy.
- 6- Semaines sociales du Canada.
La coopération- St-Hyacinthe 1937
Le problème de la terre, Rimouski (1933)
- 7- Semaines sociales de France (angers, 1935)
- 8- Baudin (L.) Le crédit, Paris, 1940.
- 9- Abbé Grondin (P.) Catéchisme des caisses populaires.
- 10- La caisse populaire Desjardins- Organe officielle de la Fédération de Québec des unions régionales.
- 11- I.A.O. Catéchisme agricole. Tome I
- 12- Clark and Weld - Marketing agricultural products.
- 13- Bulletin des renseignements commerciaux. Vol. LIX No 1817
- 14- Accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis. Ottawa.
- 15- Proceedings of the Eastern Canada Conference on the marketing of farm products. Montréal, 1939.
- 16- Le marché anglais et le cultivateur canadien, Ottawa, 1938.
- 17- Annaires statistiques du Canada. Ottawa.
- 18- Annual market review Ottawa, 1938
- 19- L'économiste agricole 1939, Ottawa.
- 20- Bulletins mensuels de la statistique agricole, 1939. Ottawa.
- 21- Baudin (L.) Le mécanisme des prix, Paris, 1940.
- 22- (Hannam) la coopération.
- 23- Machlup- Guide à travers les panacées économiques, Pari.
- 24- Mastépiol (Roland) Economie paysanne, Paris.
- 25- L'episcopat de la Province de Québec, Le problème rural.